

36. Französische Filmtage Tübingen-Stuttgart

36ème Festival international du Film Francophone

Tübingen | Stuttgart

du 30 octobre au 6 novembre 2019



RÈGLEMENT

1. Objectifs

Le **Festival International du Film Francophone de Tübingen | Stuttgart** a pour objectifs de

- **présenter un panorama** de films produits en France et dans les pays de l'espace francophone (longs et courts métrages) encore non exploités en Allemagne, tant auprès des distributeurs, diffuseurs et des médias que vis-à-vis du public allemand.
- **être un lieu de rencontre privilégié** des cinématographies et des cultures francophones ;
- favoriser la circulation de films (longs métrages) produits en France par l'attribution d'un **Prix d'aide à la distribution**.
- promouvoir de jeunes réalisateurs francophones par la remise d'un **Grand Prix du Festival International du Film Francophone de Tübingen | Stuttgart** et de deux « **Prix du Public** », remis à Tübingen comme à Stuttgart.
- promouvoir de jeunes réalisateurs francophones par la remise du « **Grand Prix du court métrage** » de Tübingen.

2. Organisateurs

Le Festival est organisé par l'association culturelle à but non lucratif « Filmtage Tübingen e.V. » (comparable à une association loi de 1901) dont le siège légal est Hintere Grabenstr. 20 à 72070 Tübingen.

Il est subventionné par le Land du Bade-Wurtemberg, la ville de Tübingen, la ville de Stuttgart, L'Institut Français, Unifrance, le Bureau du Cinéma à Berlin, le consulat suisse de Stuttgart, la SODEC et Wallonie Bruxelles International.

Le Festival est membre de la Coordination Européenne des Festivals GEIE, dont il applique les recommandations et le Code éthique.

3. Date et lieux du Festival

La 35ème édition du **Festival International du Film Francophone** se déroulera à Tübingen, Stuttgart, Rottenburg, Reutlingen et Bad Urach du **30 octobre au 6 novembre 2019** dans dix salles de cinéma.

4. Programmation

Le **36ème Festival International du Film Francophone de Tübingen | Stuttgart** proposera une sélection des films

- en compétition (voir par. 5)
- hors compétition
 - nouveaux films : long métrages de fictions et de documentaires de la Francophonie
 - films de l'Afrique francophone
 - un hommage
 - une rétrospective dédiée à une réalisatrice, un réalisateur, une comédienne ou comédien
 - cycles thématiques

5. Sélection officielle « Compétition », « Horizons », « Courts métrages »

La sélection officielle comprend la « Compétition » ouverte aux longs métrages de fiction et documentaires de plus de 60 minutes ; la « Compétition des courts métrages » de moins de 15 minutes ; elle comprend également la section « Horizons » hors compétition de films de plus de 60 minutes.

La sélection officielle est ouverte aux longs métrages et courts métrages de la francophonie. Tout film présenté dans ces sections doit répondre aux conditions suivantes:

- avoir été terminé après le 1er janvier 2018, à défaut, avoir eu sa première présentation publique durant la même période.
- de préférence être inédit en Allemagne (non exploité commercialement en Allemagne ou non diffusé sur les chaînes de télévision allemandes ou la chaîne franco-allemande Arte), être disponible en DCP / Blu-ray ou DVD. les documentaires, longs-métrages et les courts-métrages doivent être sous-titrés en anglais ou en allemand.
- avoir une durée d'au moins 60 minutes pour les longs métrages et un maximum de 15 minutes pour les courts métrages.

5.1. Compétition internationale

Est susceptible de participer tout long métrage de fiction ou film documentaire produit ou coproduit par la France ou par un pays de l'espace francophone.

Le film doit être la première ou deuxième œuvre d'un réalisateur.

Lors de sa présentation au Festival, le film ne peut être sorti en salle en Allemagne.

- 5.1.1. **Grand Prix du Festival International du Film Francophone de Tübingen | Stuttgart**, doté de **5 000 €**. Ce prix est remis à 50% au réalisateur et 50% au producteur du film primé par le Jury International et récompense le « **meilleur long-métrage** ».
- 5.1.2. **Prix du Public de Stuttgart** pour le meilleur film francophone doté de **1 000 €**. Le prix est attribué au réalisateur.
- 5.1.3. **Prix du Public de Tübingen** pour le meilleur film français doté de **2 500 €**. Le prix est attribué au réalisateur.
- 5.1.4. **Grand Prix du court métrage Kreissparkasse** de Tübingen est décerné par le Jury International, il récompense le meilleur film court de la francophonie. Courts métrages (15 minutes maximum, sous-titrage anglais ou allemand obligatoire). Le prix doté de **1 000 €** est attribué au réalisateur.
- 5.1.5. **Prix des écoliers de Tübingen** doté de **1000 €** prime une sélection de films choisis parmi tous les films toutes sections confondues. Le prix est attribué au réalisateur.
- 5.1.6. **Prix des écoliers de Stuttgart** doté de **1000 €** prime une sélection de films choisis parmi tous les films toutes sections confondues. Le prix est attribué au réalisateur.

5.2. Compétition française

Prix d'aide à la distribution doté de **21 000 €** destiné au distributeur allemand qui distribuera en Allemagne le film français ayant gagné le « Prix du Public de Tübingen ». Le prix est offert par la **MFG** (Medien- und Filmgesellschaft Bade-Wurtemberg), **Unifrance** et **l'OFAJ/DFJW** (L'office franco-allemande pour la jeunesse). Voir les conditions.

Présélection des films

Tout **long métrage** devra être visionné par le Festival **avant le 12 août 2019**.

Tout **court métrage** devra être visionné par le Festival **avant le 1er juillet 2019**.

Nous vous prions de bien vouloir nous envoyer un DVD ou un lien vimeo avant cette date.

Tous les films sont visionnés par plusieurs personnes appartenant au Comité de Sélection du Festival. La confirmation de la sélection sera communiquée au producteur, au vendeur à l'étranger ou le cas échéant au distributeur du film en Allemagne par courriel **au plus tard le 1^{er} septembre 2019**.

6. Modalités d'inscription

Les films sont inscrits par le producteur, le vendeur à l'étranger ou le distributeur du film en Allemagne selon les consignes suivantes:

- Les films doivent être inscrits **au plus tard le 12 août 2019**.

- Le formulaire d'inscription complet doit être accompagné du matériel suivant au format pdf ou word (si celui-ci n'a pas été envoyé auparavant par email, merci de le joindre au DVD):

- Synopsis long et court
- fiche technique
- bio-filmographie du réalisateur
- 1 photo du réalisateur
- photos de presse
- dossier de presse
- 4 affiches
- photos d'affichage
- Trailer / bande annonce du film en format QuickTime ou *.avi.

- Les films à sélectionner doivent être envoyés dans leur version originale et sous-titrée en anglais ou en allemand.

- Aucun film ne pourra être retiré de la programmation par son (ses) producteur(s), le vendeur à l'étranger ou le distributeur du film en Allemagne après la signature du formulaire d'inscription.

7. Rémunération des projections

Les projections organisées dans le cadre des programmes de compétitions ne sont pas rémunérées.

8. Transport des copies

Le Festival prend en charge les frais de transport des copies depuis le pays de production et leur retour à condition que le transport ait été organisé par le Festival avec le transporteur de son choix. Sauf pour une copie devant être envoyée directement à un autre festival, dans ce cas-là les frais de transports sont à la charge du festival réceptionnant la copie.

Les copies des films sélectionnés doivent parvenir au bureau du Festival **avant le 14 octobre 2019**.

Sauf indication contraire du producteur, du vendeur à l'étranger ou du distributeur du film en Allemagne, les copies seront renvoyées à l'adresse de l'expéditeur dans la semaine qui suit le Festival.

9. Assurance des copies

Les frais d'assurance des films inscrits sont pris en charge par le Festival. Tous les films sont assurés contre tout dommage ou perte à partir de leur date de réception jusqu'à celle de leur réexpédition par le Festival.

En cas de détérioration d'une copie, la responsabilité du Festival n'est engagée que dans les limites de la valeur indiquée sur le formulaire d'inscription par le producteur, le vendeur à l'étranger ou le distributeur du film en Allemagne. Seules seront acceptées les copies en parfait état de projection.

10. Invitation de réalisateurs, acteurs ou producteurs

Le Festival invite le réalisateur(trice) ou un(e) acteur(trice) ou le producteur(trice) des longs métrages sélectionnés pour la Compétition à un séjour de 2 à 3 jours pendant la manifestation. Les frais de voyage et d'hébergement sont à la charge du Festival.

L'inscription d'un film au Festival implique la connaissance et l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement. En cas de divergences sur l'interprétation du règlement, le texte allemand fait foi. Tous les cas non expressément prévus seront réglés par la Direction du Festival, compte tenu du règlement international.